

SYSTÈME DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET MESSAGER

Le 27 avril 2018

No de dossier : 540603-17

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet :

- ± **Demande d'adoption de de la norme MOD-031-2**
- ± **Dossier Régie : R-3997-2016**
- ± **Déroulement de l'instance**

Chère consœur,

À la suite de la lettre de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») du 20 avril 2018 concernant le dossier mentionné en rubrique, notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») confirme les informations suivantes en vue de l'audience qui se tiendra le 2 mai prochain.

Preuve de RTA

RTA présentera une preuve testimoniale d'une durée de 1 h 00.

La preuve de RTA sera présentée par M. Marc Fortin, ingénieur à la planification du réseau Énergie électrique. Veuillez noter que M. Fortin n'est pas disponible le 3 mai 2018 dans l'éventualité où l'audience devait se prolonger au-delà de la première journée.

Au moment de l'audience, une présentation PowerPoint sera utilisée aux fins de la preuve de RTA.

Veuillez noter que RTA demandera à la Régie qu'une partie de sa preuve soit présentée à huis clos afin de préserver la confidentialité de certains renseignements de nature technique, industrielle et commerciale qui feront l'objet d'une partie de sa preuve. RTA prévoit une durée de 15 minutes pour la présentation de ce moyen préliminaire.

Contre- interrogatoire du panel du Coordonnateur

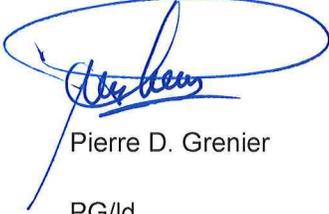
Une durée de 1 h 00 est prévue pour le contre-interrogatoire des membres du panel du Coordonnateur.

Argumentation de RTA

Pour son argumentation devant la Régie, RTA prévoit une durée de 1 h 00.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada s.e.n.c.r.l.



Pierre D. Grenier

PG/lid

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay
HYDRO-QUÉBEC, Affaires juridiques